

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL796

présenté par

M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 23, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis (nouveau)* La dernière ligne du tableau constituant le second alinéa de l'article L. 364-1 est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 351-1 à L. 352-6	
L. 352-7	La loi n° du            d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027
L. 352-8 et L. 352-9	

»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel vise à actualiser un tableau Lifou figurant à l'article L. 364-1 CESEDA, nécessaire à la bonne application de l'article 15 du projet de loi aux îles Wallis et Futuna. Il s'agit d'une coordination avec les modifications rédactionnelles apportées par l'amendement N° COM-150 adopté en commission des lois du Sénat, ayant omis cet article qui figurait initialement dans le texte déposé au Sénat le 3 mai 2023.